

Le 15 septembre 2020

Aux membres du Club Santé Seniors MGEN 06

Dans son discours du vendredi 11 septembre, le premier ministre, à défaut de pouvoir accroître les mesures de confinement au niveau national, a conseillé aux personnes âgées de rester chez elles et il a donné toute latitude aux préfets pour prendre localement les mesures qui s'imposent.

Le maire de Nice n'a pas attendu ces recommandations pour interdire à nouveau les visites dans les EHPAD. Les inscriptions dans les centres AnimaNice sont suspendues et « les plus fragiles » sont invités à ne plus participer aux activités collectives.

Le préfet a commencé à prendre des mesures plus restrictives et les difficultés vont perdurer encore plusieurs mois.

Vous trouverez en pièces jointes, pour information, les conditions de reprise (conditions générales et randonnées) telles qu'elles étaient envisagées avant ces annonces. Elles étaient déjà drastiques et sont appelées à se durcir encore.

La diminution d'effectif nécessaire à la distanciation, le port du masque en permanence et les règles sanitaires à appliquer plusieurs fois par jour, nous privent de la convivialité qui est à la base de nos rencontres.

Le bureau de l'Antenne de Nice réuni le 15 septembre, en accord avec la Direction Départementale de la MGEN, a fait le choix suivant :

Il n'y aura pas de réinscription jusqu'en janvier. Nous aviserons alors en fonction du local disponible à cette date et des contraintes liées à la COVID.

Il n'y aura pas d'inscription pour les sports en salle en 2020-2021. Seul le Tennis de Table pourra éventuellement reprendre en janvier dans les locaux actuels et tant qu'ils seront disponibles.

L'exception de l'Aquagym :

La convention avec la mairie a été signée. Un contact a été pris, ce jour durant la séance, avec la responsable de la piscine. Aucune mesure restrictive n'est mise en place actuellement.

Les participants sont toutefois informés qu'ils assumeront les fermetures temporaires éventuelles ou les limitations d'effectif sans pouvoir prétendre à remboursement.

Les inscriptions pour l'Aquagym s'effectueront le lundi 28 septembre de 9h à 11h30 et le mardi 29 septembre de 14h à 15h30 au 2^{ème} étage, rue Trachel pour un début des pratiques le 5 octobre.

Conditions d'inscription en Aquagym :

Port du masque obligatoire. Conserver une distance d'un mètre avec les autres personnes.

- Le montant de la **cotisation annuelle est fixé à 12 euros**, non remboursable, à l'ordre de « MGEN 06 ».
- **Montant de la licence : 28€. Aquagym 100€.** (2 chèques séparés à l'ordre de « Section Retraités 2FOPEN-JS 06 »)
- **Le certificat médical peut être prolongé d'un an.** Pour cela, il faut Imprimer et compléter l'Attestation Questionnaire de Santé disponible sur le site clubmgen06.fr
- Apporter sa carte du Club s'il s'agit d'un renouvellement.

Contactez si nécessaire le 06.87.46.70.83.

Nous sommes très déçus de ne pouvoir partager avec vous d'agréables moments. Notre santé doit passer avant tout. Portez-vous bien.

PS : Les locaux seront ouverts le lundi 28 septembre de 9h à 11h30 et le mardi 29 septembre de 14h à 15h30 pour les personnes qui souhaitent **recupérer des effets personnels.**

Pièces jointes :

Club-COVID-Affiche

Rando-COVID-Consignes